

- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

### 8 mars : Qu'est-ce qui a changé pour les femmes en Belgique cette année ?



Le 8 mars, c'est la **Journée internationale des droits des femmes**. Mais concrètement, est-ce que la situation des femmes en Belgique s'est améliorée cette année ? Entre nouvelles lois, avancées sur le marché du travail et inégalités persistantes, voici un récap de ce qui a bougé en bien et en

#### Des lois pour mieux protéger les femmes

Bonne nouvelle : l'Union européenne a adopté sa toute première loi contre la violence faites aux femmes. Portée par la Belgique, cette loi impose aux pays de l'UE de renforcer leur lutte contre les violences sexistes et domestiques. Parmi les avancées, il y a la criminalisation de certaines cyberviolences comme la diffusion d'images intimes sans consentement ou le cyberharcèlement. L'objectif ? Que toutes les victimes, peu importe leur pays, aient les mêmes droits et protections.

Sources : <u>Présidence belge Conseil de l'Union européenne</u> ; <u>Union européenne</u>

## Travail : plus d'égalité, mais pas encore parfait

Côté salaire, il y a du mieux : pour la première fois en Belgique, les femmes ont reçu des augmentations de salaire aussi souvent que les hommes. Mais attention, les personnes qui travaillent à temps partiel — majoritairement des femmes — en bénéficient beaucoup moins. Et même si l'écart salarial global est faible en Belgique (environ 5%), il grimpe à 18% pour les postes hautement qualifiés.

Autre point positif : les femmes de 20 à 24 ans sont plus nombreuses à obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur que les hommes. Un atout pour l'avenir, même si certaines inégalités persistent dans les choix d'études et les opportunités professionnelles.

Sources : <u>La libre Belgique</u> ; <u>Attentia</u> ; <u>Rtl</u>

#### Les travailleuses du sexe enfin reconnues

C'est une première en Europe : la Belgique a complètement décriminalisé le travail du sexe. En clair, être travailleuse ou travailleur du sexe est maintenant considéré comme une activité professionnelle comme une autre. Les personnes concernées peuvent bénéficier de sécurité sociale, de contrats de travail et de protections légales. Par exemple, chaque travailleuse du sexe a maintenant le droit de refuser un ou une cliente, un acte sexuel ou la manière de le pratiquer.

Source : <u>Utsopi</u>

#### Des défis toujours présents

Malgré ces avancées, il reste du chemin à parcourir. L'égalité salariale est encore loin d'être acquise, surtout dans les postes à responsabilité. Les femmes continuent aussi de jongler entre vie professionnelle et vie privée, avec un accès limité aux postes de direction et des difficultés à être augmentées quand elles travaillent à temps partiel.

Bref, si la Belgique progresse sur l'égalité femmes-hommes, il y a encore du boulot! Le 8 mars, c'est l'occasion de célébrer les avancées… et de rappeler que le combat continue.



- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités

- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

### Animations autour de la Journée internationale des droits des femmes



Comment se déroulera la journée du 8 Mars 2025 ?

Ce samedi 8 mars, se déroulera un peu partout dans le pays, des animations autour de la lutte contre les inégalités que les femmes continuent de rencontrer. Une volonté de dénoncer les injustices, une envie de passer une chouette journée entre amis ou simplement assouvir sa curiosité, toutes les excuses sont bonnes pour y jeter un coup d'œil. Voici, quelques exemples d'organisations participantes à la Marche.

#### Maison des femmes de Schaerbeek

A Bruxelles, vous aurez l'embarras du choix. Entre autres, la maison des femmes qui dès 10h se rassemblera en plusieurs ateliers avec pour mot clef « <u>LoveLoveLove</u> » : ballon, guirlande, poème et plus encore afin de s'attaquer aux préparatifs. A partir de 14h30, elles organisent également une

parade dansante tout le long de la rue Josaphat, pour y procéder à son habillement des différentes créations faites plus tôt dans la journée.

#### **Oxfam**

Oxfam a pris l'initiative depuis le 1 mars et jusqu'au 15 mars, de mettre à l'honneur sur leur site internet et leurs réseaux sociaux, 8 femmes en développant leur parcours inspirant. Plongez-vous dans les histoires de vies de Sophie, Maggy, Claire, Ysaline, Selyna, Jori, Kcoko et Maanya, et ressortez-en transformé.

#### **Platform Abortion Right**

Cet plateforme coordonné par le Centre d'Action laïque qui se bat au quotidien pour les droits des femmes, organise un stand qui vaut le détour, à partir de 11h à la place Albertine. Pour ensuite, amener leur enthousiasme et détermination à la Marche, où tout le monde se rejoindra. Après quoi, plusieurs concerts et animations seront au rendez-vous.

#### Les Zelle

Les Zelle ont vu les choses en grand. Le mouvement qui se bats corps et âmes contre les mesures inégalitaire et discriminante de l'accord Arizona, organisent un premier rendez-vous à 11h à la place Albertine. Différentes activités sur leurs luttes seront exposées. Pour ensuite, participer à la Marche à 15h.

Peu importe où vous vous trouvez, les Zelle sont là et vous attendent avec de merveilleuses activités à chaque fois. Elles seront présentes à Liège, Charleroi, La Louvière, Mons, Anvers, Gand, Louvain, Hasselt et Courtrai.



- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

# Logement : législation et contrats de bail

Sources juridiques en matière de logement. Contrats de bail (y compris étudiant et colocation)...



- Thématiques
- Actualités

- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Sélectionner	une	page

# Obtenir le Certificat de connaissance en Gestion de base

Formations et autres possibilités pour devenir indépendant ou créer son entreprise…



- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- <u>Poser une question</u>

Sélectionner une page

# Accord de gouvernement, qu'est-ce que cela implique pour les jeunes ?



Ces derniers temps, on entend beaucoup parler de l'accord de coalition du nouveau gouvernement. Mais de quoi s'agit-il et qu'implique-t-il concrètement ?

Un accord de gouvernement est un document rédigé par les partis politiques qui forment le gouvernement. Il sert de feuille de route politique pour la durée de la législature (2024-2029) et définit les grandes orientations, les réformes et les priorités que le gouvernement entend mettre en œuvre.

Il ne s'agit donc pas d'un texte juridiquement contraignant car il doit encore être négocié, précisé et transcrit par des lois. A l'heure actuelle il ne s'agit donc pas encore de mesures concrètes et applicables.

Parmi les nombreuses mesures que contient cet accord certaines touchent directement les jeunes :

#### Jobs étudiants :

Il est prévu que la limite d'heures pour travailler sous contrat étudiant, tout en bénéficiant des cotisations sociales réduites, soit augmentée. Elle passerait donc de 475 heures à

650 heures.

Aussi, il sera permis de travailler comme étudiant dès l'âge de 15 ans et non pas 16, même sans avoir suivi les deux premières années du secondaire.

#### Stage d'insertion professionnelle :

Pour les jeunes demandeurs d'emploi sortant des études, la période du stage d'attente sera raccourcie. En pratique, un jeune devra donc attendre 156 jours et non plus 310 avant de pouvoir bénéficier des **allocations d'insertion**. Attention, les obligations relatives au stage d'insertion professionnelles resteraient a priori toujours d'application (à ce sujet, voir la page sur le <u>stage d'insertion professionnelle</u>).

#### Visas étudiants :

Les conditions pour l'octroi de certains **visas étudiants** risquent d'être renforcées notamment avec l'obligation d'apporter une « caution de retour ».

Quoiqu'il en soit, nous restons attentifs à ces potentiels changements et ne manquerons pas de t'informer si ces mesures viennent à être concrétisées !

**RGPD** 

Politique de cookies (EU)

- <u>Suivre</u>
- Suivre
- Suivre

#### **INFOR JEUNES ASBL**

Chaussée de Louvain, 339 1030 Bruxelles Tél.: 02 733 11 93

inforjeunes@jeminforme.be





